

EXTRAIT:

Nombre de membres en exercice : 25

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN
M.DAGUISE donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES (0)

Secrétaire de séance : Mme AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Fonds de concours 2019

Le Pacte financier et fiscal, adopté par la délibération n°6 du conseil communautaire du 27 novembre 2017 (délibération numéro 6), affirme la volonté de Grand Châtellerault d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.

Le Règlement des fonds de concours a été adopté par la délibération n°7 du conseil communautaire du 3 avril 2018.

Les communes ont transmis pour 2019 leur demande de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement des fonds de concours

Le comité de pilotage de Grand Châtellerault ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au bureau communautaire pour délibération.

* * * * *

VU l'article 57 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-28-2,

VU le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies-C, 2ème alinéa VI,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°13 du conseil municipal de la Ville de Châtellerault du 9 avril 2015 portant sur l'adoption du contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020,

VU la délibération n°6 du conseil communautaire du 27 novembre 2017 approuvant le pacte financier et fiscal 2018-2020.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 1^{er} avril 2019

n°9

page 2/3

VU la délibération n°7 du conseil communautaire du 3 avril 2018 approuvant le règlement des fonds de concours 2018-2020

CONSIDERANT un contexte financier difficile tendant au nécessaire renforcement des solidarités au sein de l'agglomération.

CONSIDERANT les demandes des communes suivantes :

N°	Communes	Intitulé de l'Opération	Montant des travaux HT	taux	Montant subvention 2019
1	Les Ormes	Aménagement du centre-bourg (place des halles)	233 346,00	25,00%	58 336,50
2	Antran	Travaux d'isolation de la mairie et remplacement fenêtres à la MAM	7 000,00	50,00%	3 500,00
3	Archigny	Aménagement d'une salle de réunion	89 632,43	30,55%	27 381,66
4	Availles-en-Châtellerault	Revitalisation et sécurisation du Centre Bourg	45 000,00	33,33%	15 000,00
5	Buxeuil	Rénovation salle des fêtes	426 000,00	11,74%	50 012,40
6	Colombiers	Accessibilité des Bâtiments communaux suite -2019	28 800,00	20,00%	5 760,00
8	Leigné les bois	Programme de restauration de l'église de Saint-Rémi	225 651,89	13,00%	29 334,75
9	Lésigny	Horloge de l'église	6 658,04	50,00%	3 329,02
10	Leugny	Création d'un gîte en cœur de village	31 000,00	19,35%	6 000,00
11	Mairé	Valorisation touristique des bords de Creuse	11 548,80	14,03%	1 620,00
12	Monthoiron	Aménagement du Centre Bourg : Programme de mise en sécurité	62 265,48	34,74%	21 632,74
13	Naintré	Création d'une halle couverte en centre ville	158 333,33	50,00%	79 166,66
14	Naintré	Aménagement du carrefour H.BARBUSSE – Fluidité	75 000,00	50,00%	37 500,00
15	Naintré	Amélioration de la performance énergétique salle SAUVION	110 000,00	35,00%	38 500,00
16	Naintré	Amélioration des conditions d'accueil dans les structures de l'enfance	41 666,67	35,00%	14 583,33
17	Naintré	Balayeuse partagée	83 333,33	47,00%	39 166,66
18	Orches	Travaux de rénovation école maternelle intercommunale	16 773,00	35,00%	5 871,00
19	Pleumartin	rénovation et transition énergétique Hôtel de ville	85 000,00	35,00%	29 750,00
20	Port-de-Piles	Revitalisation du centre-bourg	270 000,00	9,74%	26 300,00
21	Saint-Rémy-sur-Creuse	remplacement des moteurs de tintement et des battants des 2 cloches de l'Église	3 340,50	20,00%	668,10
22	Saint-Sauveur	Rénovation d'un restaurant	886 412,00	10,00%	88 641,00
23	Savigny-Sous-Faye	Remise en état façades atelier	15 950,00	20,00%	3 190,00
24	Scorbé-Clairvaux	Éclairage public de l'Eco quartier	20 600,00	44,82%	9 232,50
25	Scorbé-Clairvaux	Aménagement local locatif	250 000,00	20,00%	50 000,00
26	Thuré	Création de deux commerces de proximité	813 250,99	12,30%	100 000,00
		TOTAL	3 996 562,46	18,63%	744 476,32

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 1^{er} avril 2019

n°9

page 3/3

CONSIDERANT que ces demandes, conformes au pacte financier et fiscal et au règlement des fonds de concours ont été étudiées par le comité de pilotage « fonds de concours » le 20 mars 2019

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder les fonds de concours demandés sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 3/04/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER